



Les repas cantine pour :

OCTOBRE 2022

Sont à régler en Mairie, auprès du **service scolaire** dès à présent et au plus tard le :

LE MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

« ATTENTION »

TOUJOURS DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES

Pour tout renseignement complémentaire, merci de vous adresser au service scolaire (03/29/87/97/13).